

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OFP OPTIMAL VALUE Part A – code ISIN FR0011514488 OPCVM géré par OAKS FIELD PARTNERS

Objectifs et politique d'investissement

OFP OPTIMAL VALUE a pour objectif de surperformer (performance nette de frais de gestion) son indicateur de référence sur un horizon de vingt-quatre mois, par un processus de sélection discrétionnaire des titres en portefeuille.

L'indicateur de référence est l'indicateur composite suivant : pour 35% l'indice mondial MSCI des actions internationales MSCI Daily Net TR World Euro, dividendes réinvestis (MSDEWIN) libellé en euro, et pour 65% l'indice mondial obligataire BofA Merrill Lynch Global Government Bond coupons réinvestis libellé en euro.

La stratégie mise en œuvre est un processus de sélection discrétionnaire des titres en portefeuille. La stratégie d'investissement repose sur une analyse des marchés internationaux, supportée par une analyse quantitative financière et économétrique, afin d'implémenter dans le FCP les stratégies qui présenteront le couple [rendement attendu / risque] le plus favorable.

OFP Optimal Value sera principalement investi :

- en produits taux : l'actif net du FCP est investi de 30% à 100% en obligations et autres valeurs mobilières négociables, libellées en toutes devises courantes, provenant des marchés des pays développés, ainsi que des pays émergents (maximum 20 % de l'actif). Les placements porteront principalement sur les valeurs mobilières à revenu fixe, obligations domestiques ou internationales à court, moyen et long terme, y compris les obligations à coupon zéro, les obligations à taux d'intérêt fixe ou variable, les obligations convertibles (maximum 20 % de l'actif), indexées ou échangeables et plus généralement toute valeur mobilière représentative d'une émission obligataire dont la notation par les agences de ratings (Fitch, Moody's et S&P) ou notation équivalente interne calculée par la société de gestion, sera «Investment Grade».

- en actions : le FCP est exposé de 0 à 70% de l'actif net en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès,

directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, admis à la négociation sur les marchés de la zone euro et/ou internationaux. Le FCP peut être exposé en actions des pays émergents (dans ce dernier cas sans dépasser 20% de l'actif net).

- en devises : Le FCP peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du FCP.

La sensibilité du portefeuille est comprise entre [0 et +12].

Le FCP peut investir dans des parts ou actions d'OPCVM & FIA dans la limite de 10% de l'actif net.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré, en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer sur les zones géographiques de référence, pour tirer parti des variations de marché et poursuivre l'objectif de gestion. Le gérant peut donc intervenir sur les futures, sur les options et sur le change à terme. Le FCP ne recherche pas de surexposition.

Affectation du résultat : capitalisation

La durée minimum de placement recommandée est de vingt-quatre mois. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Les demandes de souscriptions et de rachat sont centralisées chaque jour à 11h30 auprès du Dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le 1er jour ouvré suivant. La valeur liquidative est calculée chaque jour, sauf si la bourse de Paris est fermée ou si ce jour est un jour férié en France. Les règlements afférents interviendront en J+3.

Profil de risque et de rendement

← A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

L'indicateur de risque de niveau 4 reflète l'exposition du FCP aux obligations émises par des émetteurs privés de l'OCDE et des pays émergents, ainsi qu'à la partie actions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque lié au crédit : le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents. En cas de dégradation de la notation de l'émetteur la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

Risque de contrepartie : Le FCP peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.

Impact des techniques financière IFT : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner l'OPCVM à amplifier les mouvements de marchés et ainsi des variations de la valeur liquidative plus importantes, à la hausse comme à la baisse.

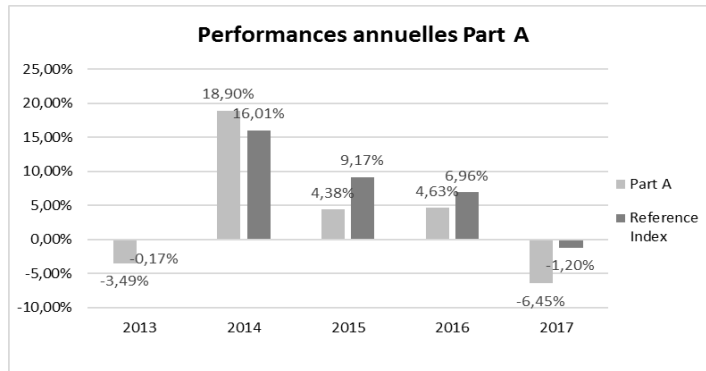
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0 %
Frais de sortie	0 %
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.95 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	10 % TTC dès lors que la performance du fonds excède la performance d'un indice composé pour 35% l'indice mondial MSCI des actions internationales MSCI Daily Net TR World Euro, dividendes réinvestis (MSDEWIN index) libellé en euro, et pour 65% l'indice mondial obligataire BofA (« Bank of America ») Merrill Lynch Global Government Bond coupons réinvestis libellé en euro.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs – vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier. Les frais courants, qui intègrent les frais de gestion, sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30/09/2016. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation, excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 10,11 et 12 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site oaksfieldpartners.com.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance de l'OPCVM est calculée nette de frais de gestion et hors frais d'entrée

Date de création du FCP : 19/07/2013

Date de création de la part A : 19/07/2013

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

Dépositaire : RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA

Lieu et mode d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus / rapport annuel / document semestriel) : Les documents sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

OAKS FIELD PARTNERS - 99 Boulevard Malesherbes – 75008 PARIS

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues ci-nécessaire, notamment la valeur liquidative :
tél 01 85 08 13 86 et oaksfieldpartners.com.

Tous souscripteurs; plus particulièrement destiné aux clients institutionnels et à la gestion sous mandat. Cette classe de part sera fermée à tout nouveau souscripteur une fois le niveau de souscription atteint soit 20 000 000€.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet : www.oaksfieldpartners.com.

La politique de rémunération d'Oaks Field Partners est disponible sur le site internet OFP ainsi qu'en version papier sur demande.

Régime fiscal : Les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'OAKS FIELD PARTNERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, aux Etats-Unis au bénéfice ou pour le compte d'une « US person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

OAKS FIELD PARTNERS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 Septembre 2018.